

n'avons pas dépensé moins de deux billions de dollars pour cette guerre dévastatrice, qui a presque détruit la civilisation, qui a ravagé l'Europe centrale et qui a anéanti le grand empire du nord qu'était la Russie. Cependant, les honorables sénateurs de l'opposition, qui représentent le parti libéral du Canada, n'ont pas encore pu reprocher au Gouvernement d'avoir gaspillé un seul dollar. J'affirme, messieurs, que c'est un résultat dont tout gouvernement pourrait être fier. Pendant toute cette période, avec ces dépenses énormes, qui dépassent l'imagination, nos adversaires n'ont pas pu établir un seul acte de corruption imputable au Gouvernement. Mon honorable ami conviendra-t-il que le peuple canadien est parfaitement au courant de ce fait et qu'il ne songe pas à demander un changement de Gouvernement? Le peuple ne demande pas une élection, car il est satisfait de l'administration dont il a retiré tant de bienfaits. Cependant, lorsque le moment sera venu, le Gouvernement en appellera aux électeurs. Il ne saurait être question de consulter le chef de l'opposition, mais afin que mon honorable ami soit parfaitement au courant de ce que nous nous proposons de faire, je lui dirai qu'au moment voulu, nous nous proposons de dissoudre le Parlement et de faire une élection, et je suis certain que nous en sortirons victorieux.

Mon honorable ami (l'honorable M. Bostock) disait tout à l'heure que le discours du trône ne contenait rien au sujet de l'augmentation des taux de transport. Sûrement, il n'est pas sérieux lorsqu'il prétend que le Gouvernement doit être tenu responsable de cette augmentation. Lorsque mes honorables amis étaient au pouvoir, ils établirent, très sagement je crois, une commission chargée de déterminer les tarifs de transport dans tout le pays, et je pense que l'on doit féliciter cette commission de la sagesse dont elle a fait preuve jusqu'ici en établissant les taux que peuvent charger les chemins de fer. Mais mon honorable ami a essayé de créer l'impression que le Gouvernement avait pris l'initiative de ce mouvement à cause des chemins de fer dont il est le propriétaire. Les choses ne se sont pas passées de cette manière; c'est la compagnie du Pacifique-Canadien qui a poussé de l'avant cette demande d'une augmentation des taux pour le transport des marchandises et, naturellement, les chemins de fer nationaux en ont bénéficié. Cette augmentation n'a pas été accordée sans raison; on a prouvé, par exemple, que le salaire moyen d'un employé de chemin de fer qui, avant la guerre, était

de \$756 est aujourd'hui de \$2,000. Les dépenses d'exploitation des chemins de fer sont constituées principalement par les salaires des employés et le coût des matériaux. Or le coût des matériaux a aussi augmenté de cent pour cent et dans certains cas de deux cent pour cent; je n'ennuierai pas cette Chambre avec des détails, mais je crois avoir prouvé qu'il n'était pas déraisonnable de placer les chemins de fer du Canada sur la même base que les chemins de fer américains. Notre alliance est si intime avec les Etats-Unis, en ce qui concerne les relations de commerce et de finance, que nous sommes dirigés par les mêmes conditions. Mon honorable ami (l'honorable M. Bostock) sait très bien que la commission des chemins de fer a la juridiction exclusive de la réglementation des tarifs des chemins de fer. Il est vrai qu'on a le droit d'appeler des décisions de la commission au Gouverneur général en conseil, mais ce droit d'appel ne veut pas dire que le cabinet a le droit de reviser les taux; tout ce qu'il peut faire, c'est de renvoyer le rapport de la Commission, accompagné de ses suggestions, et, dans le cas qui nous occupe, c'est ce qui a été fait. Je ne me propose pas d'employer le temps de cette Chambre à discuter sur des sujets qui n'ont pas été mentionnés dans le discours du trône, mais je ne voudrais pas ignorer ce que l'on dit au sujet de la Commission de Conservation. Les honorables sénateurs, tant de l'opposition que du Gouvernement, sont unanimes à demander que l'on exerce la plus stricte économie dans l'administration des affaires du pays. La raison qu'une certaine Commission existe et qu'elle a été créée par un Gouvernement ou par un autre, n'est pas suffisante pour que l'on ne fasse plus aucun changement, surtout lorsque l'on découvre que le travail de cette Commission est déjà fait par d'autres ministères du Gouvernement, qui remplissaient ces fonctions longtemps avant que la Commission ne fut créée. Il n'y a pas moins de quatre ou cinq ministères qui font et ont toujours fait le même travail que la Commission de Conservation; lorsque le bill sera présenté devant le Parlement, si quelques honorables sénateurs désirent quelque preuve de cet avancé, nous la leur donnerons. Par l'abolition de la Commission de Conservation, le Gouvernement va réaliser une économie d'environ \$250,000 par année.

Je désire féliciter mes honorables amis qui ont proposé et appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. J'ai écouté avec envie l'honorable sénateur de Stadacona (l'honorable M. Webster) qui a parlé